

### 1.3.4. Les activités de loisirs

Les activités de loisirs sur les sites Natura 2000 sont très liées aux caractéristiques du site : pêche à pieds de loisirs sur les estrans, chasse dans les marais, nautisme dans l'estuaire de Penerf, randonnées (sentier littoral) et activités balnéaires (linéaire conséquent d'estran sableux).

#### 1.3.4.1. La pêche à pied de loisirs

Le littoral de la commune de Damgan et d'Ambon est prisé par les amateurs de pêche à pied. Peu d'informations chiffrées sont disponibles quant à la fréquentation de ces sites de pêche à pied. C'est probablement l'un des sites les plus fréquentés, après celui de Penhièvre<sup>57</sup>, lors des grandes marées. Quelques milliers de personnes sont alors présentes simultanément sur l'estran. Le 21 août 2009, 5050 pêcheurs à pied arpentaient l'estran de Kervoyal à Penerf, sur les communes d'Ambon et de Damgan<sup>58</sup> 760 pêcheurs à pied étaient également présents de Banaster à la pointe de Penvins, sur la commune de Sarzeau. Le comptage a été effectué à partir de clichés aériens pris à la basse mer de 12h 30 avec un coefficient de marée de 110. Des cars sont affrétés dans certains cas. Lors de contrôles effectués par l'ULAM en 2004, aucune infraction sur les engins de pêche n'a été observée. On observe un phénomène récent, l'afflux de camping-cars entre Damgan et Ambon durant les grandes marées. Cet afflux serait à relier à la prolifération des Huitres creuses sauvages, pêchées à marée basse par les amateurs de pêche à pied.

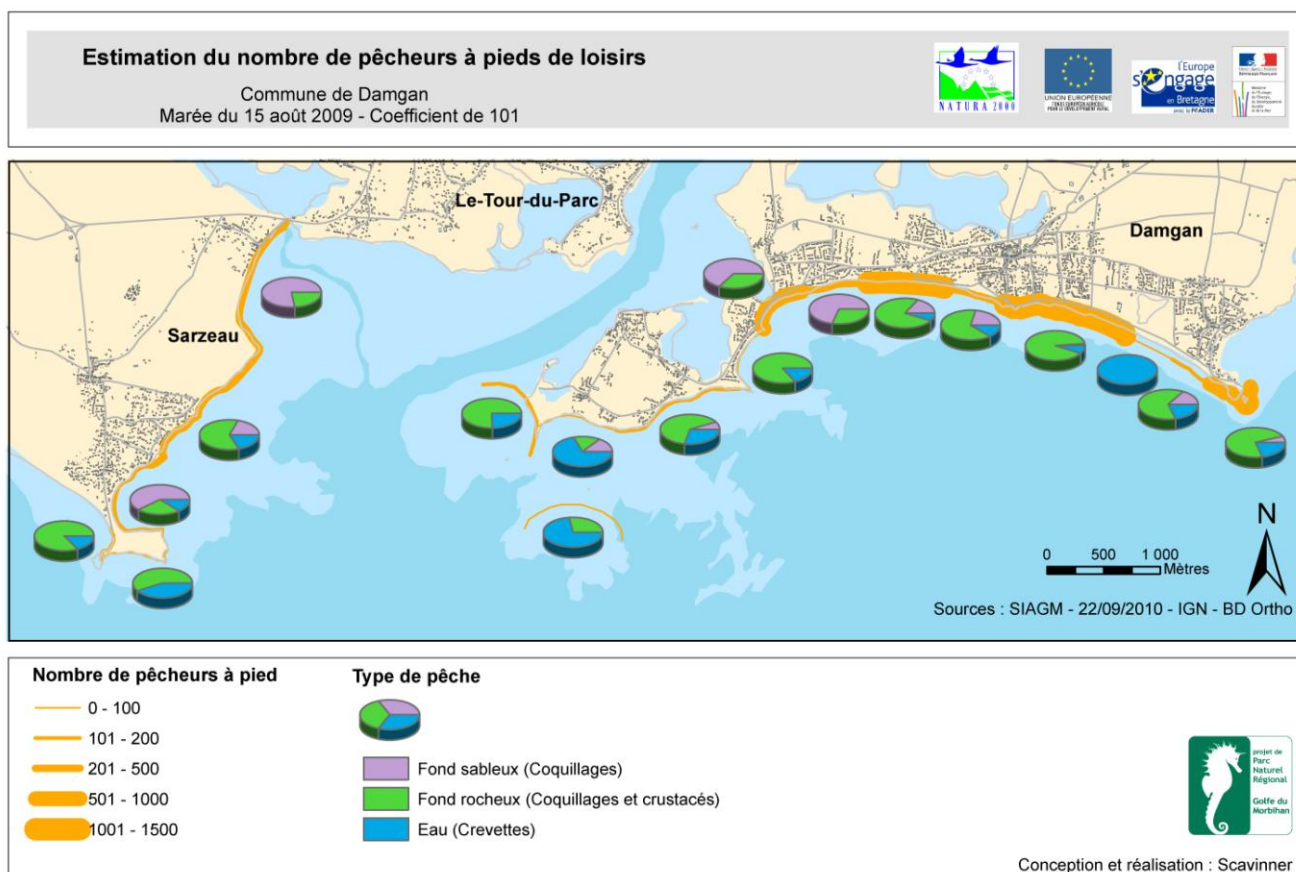


Figure 122 : Répartition des pêcheurs à pied de loisir sur la façade atlantique 21 août 2009

La pêche à pied de loisir se pratique sur l'estran à marée basse. Cette pêche peut être pratiquée même sans grande connaissance halieutique. Cette pêche peut être subdivisée en trois types de pêche : la pêche sur platier rocheux, la pêche sur fonds meubles, la pêche dans l'eau. Sur platiers rocheux peuvent être pêchées des huîtres sauvages ou des moules fixées au rocher. Sur les fonds meubles, constitués principalement de vase, de sable et de graviers se pratique essentiellement le ramassage de coquillages et la pêche de poissons à l'aide d'engins posés à basse mer comme des palangres ou des filets fixes.

321

<sup>57</sup> Source : courrier Unité Littoral des Affaires Maritime (ULAM) à la mairie de Damgan

<sup>58</sup> Comptage réalisé en campagne photo aérienne par le SIAGM

La pêche à pied sur fonds meubles se pratique avec divers types d'outils, selon l'espèce recherchée : le râteau pour les coques sur les plages de sable, le sel pour les couteaux, la fourche pour les équilles.

La pêche à pied est probablement la pêche de loisir la plus susceptible d'engendrer des impacts sur les habitats et les espèces.

La pratique de cette pêche sans connaissance des « bonnes pratiques » vis-à-vis de la préservation du milieu peut engendrer des impacts sur les substrats. L'usage d'outils inadaptés ou bien le fait de ne pas remettre les pierres retournées en place peuvent être préjudiciables à l'écosystème de l'estran.

Les instruments utilisés pour la pêche à pied de loisir sont les suivants :

- Engins de pêche : couteau à palourdes, crochet, détroquoir, haveneau, gaffe.
- Outils : burin, ciseau à bois, marteau, tournevis
- Outils de jardin : binette, fourche, gratte, pelle, griffe, pelle à mains, piochon, râteau.
- Petits objets : couteau, couteau à huîtres, coquilles d'huître, cure pied de cheval, cuillère, fourchette.

Des investigations, couplées à une observation des impacts des pratiques de pêche sur l'estran, sont à programmer.

#### ***1.3.4.2. Les activités nautiques***

L'activité nautique de plaisance est bien présente dans et à proximité du site Natura 2000 avec, en 2011, un total de 1393 mouillages prévus après régularisation dont 57 mouillages professionnels.

Les zones de mouillage sont réparties entre les communes de Sarzeau, Le Tour du Parc, Damgan et Ambon. La commune de Surzur ne gère aucun mouillage plaisancier mais il existe des mouillages professionnels pour les sept conchyliculteurs de Pentès et Port Groix.

Pour la commune de Sarzeau, les zones de mouillages sont situées à Beg Lann, 100 mouillages (limite ouest des sites Natura 2000), à Penvins, 140 mouillages et à Banaster, 30 mouillages. Elles sont toutes gérées par la mairie.

Les zones de mouillage du Tour du Parc sont en cours de régularisation auprès de la DDTM 56. 190 mouillages au total sont demandés par la commune pour 147 mouillages existants lors du contrôle effectué en 2009 par la DDTM 56. Les mouillages demandés sont répartis entre les sites de Banaster, 28 mouillages plaisanciers et 2 professionnels, Rouvran, 42 mouillages, Kermor 31 mouillages, et la rivière de Penerf, 47 mouillages plaisanciers et 40 professionnels (face à Pen Cadenic). Aujourd'hui, la gestion des mouillages professionnels et plaisanciers est en cours de réflexion.

A Damgan, les zones de mouillages et le nombre d'anneaux sont en cours de régularisation également. La gestion des zones de mouillage est assurée par 3 associations<sup>59</sup>, la mairie gère uniquement la concession portuaire de Penerf comprenant 55 mouillages dont 15 professionnels. Les mouillages sont situés à la sortie de la rivière de Penerf, 86 mouillages, au Diben 60 mouillages, sur la façade atlantique de la Tour des Anglais à la pointe de Kervoyal, 344 mouillages, et dans la baie de Kervoyal, 298 mouillages.

Concernant la commune d'Ambon, les deux zones de mouillages sont situées à l'extérieur des périmètres des sites Natura 2000 de la rivière de Penerf, aux lieux-dits Tréhervé et Cromenac'h. Une demande de régularisation est actuellement en cours pour un total de 145 mouillages plaisanciers.

Les autres sports nautiques (kayak, kite-surf, planche à voile ...) sont surtout pratiqués sur les grandes plages de Suscinio et de Damgan et aux abords de la pointe de Penvins. Depuis quelques années, la pratique du kayak se développe au sein de la rivière de Penerf, due en partie au fait qu'une structure de location existe sur Damgan. Le trajet le plus fréquent reste le port de Penerf-étier du Lic avec une préconisation de débarquement par le loueur sur la rive Est de la rivière. Cette pratique s'effectue essentiellement durant la période estivale, en moyenne 30 jours sur 60, et concerne une quinzaine de personnes maximum par jour de sortie. Quelques particuliers viennent aussi pratiquer dans ce site, hors structure.